Feuille officielle
Commune mixte de Plateau de Diesse
Communes de Nods & de La Neuveville
Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé

Commune de La Neuveville
Commune mixte de Plateau de Diesse
Commune de Nods

Avis de construction

Requérants : M. et Mme Pascal et Elisabeth Aegerter, Chemin du Rêche 2, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : N. Marti SA, rue de la Gare 3, 2520 La Neuveville

Projet : Remplacement de la chaudière électrique pas une pompe à chaleur extérieure, au chemin du Rêche 2, sur la parcelle no 498, ban de la Neuveville.

Zone : H2

Dimensions : Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 11 mars 2022 au 11 avril 2022. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 11 mars 2022
Municipalité de La Neuveville

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE
Elections cantonales du 27 mars 2022
Création d'un baromètre électoral

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Comme vous avez pu le voir dans la presse, l'Association Jura bernois.Bienne (Jb.B) lance une action destinée à améliorer la participation des électrices et des électeurs du Jura bernois lors des élections cantonales du 27 mars 2022. Notre région a besoin d'être représentée, tant au Grand Conseil, qu'au Conseil du Jura bernois, de même qu'au Conseil-exécutif.

La participation d'il y a 4 ans était extrêmement faible dans l'ensemble du Jura bernois et particulièrement à La Neuveville.

Pour tenter de mobiliser plus de personnes pour voter, cette association a créé un "baromètre électoral". Concrètement, la population pourra connaître chaque jour la participation neuvevilloise et créer ainsi une saine émulation pour encourager à voter des personnes qui ne l'auraient pas fait.

Pour La Neuveville, ce baromètre électoral est consultable sur le site Internet communal. Pour cela, il suffit de se rendre sur la page d'accueil (www.laneuveville.ch), sous la rubrique Accès direct", puis de cliquer sur "Baromètre électoral".

Les élections cantonales sont l'occasion d'élire nos représentantes et nos représentants pour qu'ils défendent nos intérêts. Il faut la saisir.

Nous vous invitons ainsi toutes et toutes à aller voter et à encourager les autres électrices et électeurs à en faire de même, au besoin en utilisant ce nouvel outil qu'est le "baromètre électoral".

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

ELECTIONS CANTONALES DU 27 MARS 2022

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit :

Président : M. PRONGUE François
Vice-président : M. HARSCH Nicolas
Secrétaire : M. LACHAT Romain

Membres :

Mesdames
BUCCIARELLI Sophie
CHOPARD Marie Chantal
CONRAD Céline
DEGEN Anouck
DERDERIAN MADER Claudia
DICK Carine
DICK Célia
MERLOTTI Caroline
SPILLER Véronique

Messieurs
BERNARD Julien
BERNASCONI David
CATALDO Sandro
GAUCHAT Alain
GEISER Jaïr
GORGERAT Nicolas
KAMMANN Reto
KRIEG Damien
KURTH André
MARTY Jean Charles
MOLLARD Caryl
RODAL David
SCHNEEBERGER Yves
TEUTSCH Fabian
TONINELLI Pierluigi
VISINAND Dimitri

Pharmacie 0842 24 24 24 (gratuit)
Médecin
Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.neuveville.ch

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE
PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 27 mars 2022 pour se prononcer sur les objets suivants :

ELECTIONS CANTONALES 2022

- **Election du Conseil-exécutif du Canton de Berne**
- **Election du Grand Conseil**
- **Election du Conseil du Jura bernois**

Le scrutin sera ouvert :

dimanche 27 mars 2022 de 10 h. à 12 h.

dans les locaux de l'Administration communale, Place du Marché 3, La Neuveville.

RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de l'élection, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les **cartes de légitimation doivent être signées** pour que le vote soit valable.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 27 mars 2022 de 10 h. à 12 h., dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

Avis de construction

Requérants : Mme Arielle et M. Benjamin Andrey, Schafisweg 25, 2514 Ligerz.

Auteur du projet : Gschwend Architekten GmbH, Höheweg 46, 2502 Biel.

Emplacement : parcelle no 3096, au lieu-dit : «Ch. de Chavannes 25», Chavannes, Commune de La Neuveville.

Projet : agrandissement du bâtiment pour l'aménagement d'un appartement et d'espaces de stockage supplémentaires pour l'exploitation viticole, pose d'une paroi pare-vue et d'une pergola sur la terrasse existante, pose d'une pompe à chaleur extérieure au Nord du bâtiment et d'un couvert avec panneaux photovoltaïques sur les places de stationnement existantes.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zones de protection : périmètre de protection de Chavannes et périmètre de l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP) no 1001 « Rive gauche du Lac de Bienne ».

Recensement arch. : objet C, digne de protection et ensemble bâti E.

Dérogations : art. 24 LAT et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 avril 2022** inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 mars 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

LE CONSEIL GENERAL
est convoqué en séance ordinaire au Centre des Epancheurs
mercredi 23 mars 2022 à 19.30 h.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2021
3. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 170'000.- TTC pour la mise en conformité et la réorganisation des locaux de l'école primaire : décision (A. Kurth/L. Glatz)
4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 269'000.- TTC pour le financement de la modification et de la rénovation du système d'évacuation des eaux usées aux Marnins : décision (C. Ferrier)
5. Crédit d'engagement pluriannuel (2 ans) de CHF 363'500.- TTC pour l'assainissement des 2 stations transformatrices « Vichon » et « Plage » et le remplacement de l'alimentation en moyenne tension de la station « Plage » – Décompte final : information (A. Schleppy)
6. Crédit d'engagement de CHF 150'000.- TTC pour l'assainissement partiel du réseau basse tension à St-Joux et au Chemin des Rives – Décompte final : information (A. Schleppy)
7. Crédit d'engagement pluriannuel (2019-2021) de CHF 357'887.10 TTC pour la planification et la mise à niveau du réseau multimédia – Décompte final : information (A. Schleppy)
8. Crédit d'engagement de CHF 230'000.- TTC pour la mise en provisoire des lignes MT 16 kV comprenant un Groupe électrogène de 100 kVA sur remorque pour la station transformatrice « Ruveau » – Décompte final : information (A. Schleppy)
9. Crédit d'engagement de CHF 205'000.- TTC pour l'assainissement de la station transformatrice « Chavannes » – Décompte final : information (A. Schleppy)
10. Crédit d'engagement de CHF 175'000.- TTC pour l'assainissement de la station transformatrice « Vervas » – Décompte final : information (A. Schleppy)
11. Prévisions du Conseil municipal pour l'année 2022 : information (C. Frioud Auchlin)
12. Position CM et décision CG sur la motion PVN (C. Voisard) « Halte aux feux d'artifice » (A. Louis)
13. Position CM et décision CG sur la motion UDC (T. Gutmann) « Projet St-Joux » (C. Ferrier)
14. Position CM et décision CG sur la motion PVN (C. Voisard) « Déclarer l'urgence climatique » (C. Frioud Auchlin)
15. Position CM et décision CG sur la motion PLR (M. Cochet/A. Honsberger) «Actualisation des subventions» (A. Kurth)
16. Position CM et décision CG sur la motion FOR (C. Nicolet) « Prenons soin du poumon de La Neuveville » (C. Ferrier/A. Kurth)
17. Position CM et décision CG sur le postulat FOR (C. Känel) « Etudier les possibilités de valoriser les déchets plastiques » (C. Ferrier)
18. Rapport CM en réponse à la motion PVN (S. Mamie) « Mise en place de la Charte des jardins dans notre commune » (A. Louis)
19. Rapport CM en réponse à la motion PVN (B. Kraus) « La Neuveville, commune partenaire de la CarteCulture » (A. Louis)
20. Rapport CM en réponse au postulat PLR (C. Junod) « Aller à l'école en toute sécurité » (C. Ferrier)
21. Interventions parlementaires et développements
22. Questions simples et traitement
23. Communications

LES SEANCES DU CONSEIL GENERAL SONT PUBLIQUES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

JOURNÉES D'ANIMATION

Graine de curieux, d'artiste ou de champion... Tu es le bienvenu du mercredi 20 au vendredi 22 avril, de 9h à 17h pour chasser le trésor à travers la ville, monter une pièce de théâtre, te défouler sur la pelouse de St-Joux, bricoler et bien plus encore.

La paroisse réformée de la Neuveville organise trois journées destinées aux enfants entre la 2H et la 6H. Le prix est de CHF 30.- pour les trois jours (les repas sont compris, le prix maximum est de CHF 50.- par famille) et le délai d'inscription est fixé au 31 mars. Il n'y a pas besoin d'être paroissien pour s'inscrire. Ces journées permettent aussi d'apporter un peu de sérénité aux parents, les horaires et le prix peuvent volontiers être adaptés en fonction des besoins.

Une équipe de bénévoles motivés se réjouit de faire ta connaissance.

Inscription à retourner ou à glisser dans la boîte aux lettres ou dans la boîte mail : Secrétariat de la paroisse réformée, Grand Rue 13, 2520 La Neuveville, info@paref2520.ch jusqu'au jeudi 31 mars, dernier délai ! Informations complémentaires au secrétariat au 032 751 10 35 lundi, mercredi, jeudi, vendredi 8h30-11h30

Nom…….....

Prénom(s)……

Numéros de tél. :……

Année scolaire : ……

E-mail :……

Besoin d'adaptation (horaire, prix, allergie) : ……

……

Date : ……..

Signature d'un représentant légal

…….

Mise au concours

La Municipalité de La Neuveville

Rejoignez-nous dans un environnement multidisciplinaire et formateur.

Pour la crèche municipale Bidibule, la Municipalité de La Neuveville recherche :

Un-e apprenti-e assistant-e socio-éducatif-ve

Entrée en fonction : 1er août 2022
Durée de la formation : 3 ans

NOUS NOUS RÉJOUISSONS DE RECEVOIR :

- Votre lettre de motivation manuscrite
- Votre curriculum vitæ
- Les copies de vos derniers bulletins scolaires

Les offres manuscrites accompagnées des documents usuels sont à adresser à :

Administration municipale
Service des ressources humaines
Postulation « apprenti-e Crèche »
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

Jusqu'au mardi 22 mars 2022

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme S. Wahlen, par téléphone, au 032/752.10.00

La Neuveville, mars 2022 — Le Conseil municipal

LA NEUVEVILLE
La Neuveville
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

032 752 10 00
www.laneuveville.ch

La Municipalité de La Neuveville

MISE AU CONCOURS

Pour la crèche municipale Bidibule, la Municipalité de La Neuveville recherche un ou une :

ASSISTANT/E SOCIO-EDUCATIF/VE

Degré d'occupation : 50 %

Type de contrat : Contrat à durée déterminée d'une année.

Entrée en fonction: 1er août 2022 ou date à convenir.

Profil souhaité :

- CFC d'assistant/e socio-éducatif/ve ou titre jugé équivalent
- Expérience dans le domaine éducatif
- Capacité à mettre en œuvre des démarches éducatives
- Aisance relationnelle avec les collègues et les parents
- Personne sociable, avec facilité de contact et qui aime travailler en équipe
- Personne créative, qui a le sens de l'organisation, qui sait faire preuve de patience et de tolérance

Nous offrons : Une activité intéressante et variée au sein d'une petite structure.

Traitement: selon échelle des traitements du personnel communal

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées au :

Conseil municipal
Ressources humaines
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

Jusqu'au 22 mars 2022

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Anne-Sophie Lanthemann, directrice de la crèche municipale Bidibule, par téléphone, au 032/751.20.21.

La Neuveville, mars 2022 — Le Conseil municipal

LA NEUVEVILLE
Municipalité de La Neuveville
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

032 752 10 00
www.laneuveville.ch

eBau Procédure électronique d'octroi du permis de construire dans le canton de Berne

INFORMATION

Les modifications de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC; RSB 721.0) et du décret du 22 mars 1994 concernant la procédure d'octroi du permis de construire (DPC ; RSB 725.1) requises par l'introduction des procédures électroniques d'octroi du permis de construire et d'édiction des plans (eBUP) sont entrés en vigueur le 1er mars 2022.

A partir de cette date, toutes les demandes de permis de construire doivent être remplies et déposées de manière électronique, sur la plateforme eBau.

Le Service de la gestion du territoire
032 752 10 80

Avis de construction

Requérants : M. et Mme Cyril et Virginie Borel, chemin des Celliers 6, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : TOP SUN ENERGY SA, rue de l'Observatoire 32, 2000 Neuchâtel

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout existante par une pompe à chaleur extérieure, au chemin du Celliers 6, sur la parcelle no 1597, ban de La Neuveville

Zone : H2

Dimensions : Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 11 mars 2022 au 11 avril 2022. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 11 mars 2022
Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : M. et Mme Nicolas Marti et Annick Gassmann, Avenue des Collonges 4, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Carnal & Fils SA, Route de Diesse 21, 2516 Lamboing

Projet : Modification du garage existant et mise en place de nouveaux aménagements extérieurs, au Chemin des Rives 66, sur la parcelle no 840, ban de la Neuveville.

Zone : Plan de protection des Rives no 2 "La Neuveville-St-Joux, partie est"

Dimensions : Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 11 mars 2022 au 11 avril 2022. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 11 mars 2022
Municipalité de La Neuveville

SIEL — SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EPURATION DES EAUX DU LANDERON, DE LIGNIERES, LA NEUVEVILLE ET NODS

Séance du Conseil intercommunal du SIEL

La prochaine séance du Conseil intercommunal du SIEL aura lieu le

Mardi 22 mars 2022, à 18 h 30

à l'Aula du Centre des Deux Thielles du Landeron

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal n°48 de la séance du CI du 26 octobre 2021
3. Communications et informations diverses
4. Rapport de gestion 2021
5. Comptes 2021
   - Rapport de l'organe de révision
   - Adoption des comptes 2021
6. Rapport d'exploitation 2021 du chef de station
7. Divers

Les séances du Conseil intercommunal sont ouvertes au public. Toutes les personnes intéressées peuvent y assister et sont les bienvenues.

Le Comité du SIEL

Place du Village 5 - 2518 Nods
commune@nods.ch - www.nods.ch

HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

Mars

Samedi	19	8.00 h - 12.00 h
Lundis	21, 28	8.00 h - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet hororaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 19 mars de 9.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

DECHETS ENCOMBRANTS

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le

2 avril 2022

A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 8.00 h à 12.00 h

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.
Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Julien Frei au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Avis de construction

Requérant : Pascal Ventrice, Chemin de l'Eglise 7, 2518 Nods

Auteur du projet : Vaucher J. Construction, La Reposière 18, 2516 Lamboing

Projet : Création de 2 appartements à usage d'habitation principale dans le bâtiment existant. Ouvertures de fenêtres; pose de vélux; création de places de parc et installation de panneaux solaires en toiture sud, sur RF 160 du ban de Nods, Chemin de l'Eglise 7, 2518 Nods

Zone : Village ancien

Dérogation : aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 18.03.2022 / stv - FOD 18.03.2022

Commune mixte de Nods

INCINÉRATION DES DÉCHETS EN PLEIN AIR

La loi sur la protection de l'environnement stipule qu'il est interdit d'incinérer les déchets ailleurs que dans une installation, à l'exception des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins si leur incinération n'entraîne pas d'immissions excessives.

Dans la pratique, cela signifie que seuls des **déchets naturels secs** provenant des forêts, des champs et des jardins peuvent être brûlés, **pour autant que le feu ne dégage que peu de fumée.**
Le dégagement de fumée ne devrait pas durer plus de 10 minutes. Cette durée correspond au laps de temps nécessaire jusqu'à ce que le feu se transforme en brasier. Lorsque le feu est vif, la combustion de la matière est totale et le dégagement de fumée n'est presque plus perceptible.

L'élimination des emballages ou autres déchets de ce type est proscrite.

Les contrevenants peuvent être dénoncés.

CONSEIL COMMUNAL

GRIPPE AVIAIRE

La grippe aviaire est une épizootie qui peut se déclarer chez les oiseaux d'eau sauvages et la volaille. Les détenteurs de volaille doivent donc rester vigilants et se montrer attentifs aux symptômes suspects.

Situation actuelle (état au 14 mars 2022)

- Le 10 mars 2022, le virus de la grippe aviaire a été décelé chez un autre héron cendré retrouvé mort dans le parc animalier de Berne.
- Afin d'éviter la contamination des volailles domestiques, la Confédération prolonge jusqu'à fin mars 2022 les mesures en vigueur actuellement dans les régions de contrôle et d'observation.
- Plus d'informations : Communiqué de presse de l'OSAV (11 mars 2022).
- Au vu de la situation actuelle, il est important de continuer à protéger les volailles domestiques contre le virus de la grippe aviaire.
- Le risque de contamination le plus important est le contact direct avec les oiseaux d'eau. C'est pourquoi des mesures (ordonnées par voie de décision) sont imposées jusqu'au 31 mars 2022 aux élevages de volailles situés à proximité de grands fleuves et lacs.
- **Les cas de transmission à l'être humain sont extrêmement rares, il n'y a donc pas de danger pour l'être humain. Les personnes qui trouvent des cadavres d'oiseaux sauvages sont priées de ne pas les toucher et d'en informer le garde-faune le plus proche. La consommation de viande de volaille ou d'oeufs est sans danger.**

Mesures pour tous les élevages de volaille du canton de Berne

L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) appelle les détenteurs de volaille à porter une attention particulière aux mesures de prévention.

- Enregistrez votre élevage de volaille si vous ne l'avez pas encore fait.
- Déclaration d'une unité d'élevage d'animaux de rente
- Evitez tout contact entre vos volailles et des oiseaux sauvages. Veuillez porter une attention particulière aux mesures de prévention.
- Notice « Biosécurité dans les élevages de volaille à titre d'activité de loisir et les petits élevages »
- Notice « Biosécurité dans les élevages de volaille de rente »
- Veuillez signaler toute recrudescence des décès ainsi que les décès soudains survenant au sein de votre élevage de volaille au /à la vétérinaire qui s'occupe de votre exploitation. Signalez-lui également les symptômes suspects suivants : baisse marquée de la ponte, animaux apathiques, plumage terne et hirsute, manque d'appétit ou détresse respiratoire.
- Si vous découvrez des oiseaux sauvages morts, veuillez le signaler aux gardes-faune.
- Contacter le garde-faune compétent.
- Ne touchez pas les oiseaux sauvages morts. Si cela s'avère tout de même nécessaire : utilisez des gants jetables dont vous vous débarrasserez immédiatement et lavez-vous les mains soigneusement.

CHIENS EN LIBERTE ET ABOIEMENTS

Nous avons constaté ces derniers temps que de nombreux chiens circulent librement dans notre village.

Nous nous permettons donc de rappeler que, selon la loi cantonale sur les chiens :

- Les chiens doivent être détenus de manière à ne pas importuner ou mettre en danger les êtres humains ou d'autres animaux. **Ils ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les espaces publics ou accessibles au public et doivent pouvoir être maîtrisés à tout moment.**
- Les chiens doivent être tenus en laisse dans les locaux ouverts ou public.
- **Quiconque promène un chien doit en éliminer les déjections.**

- En vertu des dispositions du Code des obligations, les détenteurs de chiens sont responsables du dommage causé par leurs animaux (voir l'art. 56 CO).
- Les infractions à la loi cantonale sur les chiens seront punies de l'amende.

Nous vous remercions de votre compréhension et de tenir compte de ce qui précède.

CONSEIL COMMUNAL

Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE **8H00** À **11H30** ET DE **13H30** À **16H00**

Le guichet de l'administration *est ouvert selon l'horaire suivant :*

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch
Téléphone : 032 315 70 70
Fax : 032 315 27 69
Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2022, l'administration sera **fermée** aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	15.04.2022		Vendredi Saint
Lundi	18.04.2022		Pâques
Jeudi-Vendredi	26.05.2022	27.05.2022	Ascension
Lundi	06.06.2022		Pentecôte
	25.07.2022	05.08.2022	Vacances estivales
	26.12.2022	02.01.2023	Vacances de Noël

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 – 11:30	16:30 – 18:30	09:00 – 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 1er trimestre 2022

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

19 mars

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

AIDE POUR LES UKRAINIENS ARRIVÉS SUR LE PLATEAU DE DIESSE

Ces derniers jours, nous avons eu plusieurs arrivées de familles dans notre commune.

Afin que l'aide parvienne exactement là où il le faut dans notre région, l'Administration lance un appel aux citoyens.

Vous avez une chambre ou un appartement vide…
Vous souhaitez en faire profiter gracieusement une famille ?

Toute personne intéressée, peut se manifester directement auprès du bureau communal au 032 315 70 70 ou se présenter directement au guichet.

Vous trouverez aussi des informations nécessaires sur le site du Secrétariat d'Etat aux Migrations sur le lien suivant : https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/sem/aktuell/ukraine-krieg.html

L'administration communale

PLANTATION ET TAILLE DES HAIES, ARBRES, BUISSONS, SEMIS DES CULTURES / CLÔTURES

Routes cantonales, communales et privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées, sises sur le territoire de la commune mixte de Plateau de Diesse, sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds :

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit :
   - Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.
   - Pour les arbres à haute tige et les forêts, il faut respecter les distances à la route suivantes, calculées à partir du centre du pied de la plante :
   - 3 m du bord de la chaussée ou 1,5 m du bord extérieur du trottoir le long des routes situées dans une zone d'habitation,
   - 5 m du bord de la chaussée le long des routes cantonales en dehors des zones d'habitation,
   - 4 m du bord de la chaussée le long des routes communales et des routes privées affectées à l'usage commun en dehors des zones d'habitation,
   - 3 m du bord de la piste pour les pistes cyclables autonomes placées en dehors des zones d'habitation.

   La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.
   Dans *les endroits où la visibilité est restreinte,* les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

2. La présente directive oblige les riverains de routes de la commune mixte de Plateau de Diesse, d'ici au 31 mai 2022, à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément. Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.

3. Nous rappelons que l'accès aux déchetteries vertes de Lamboing et Prêles est réservé aux détenteurs de la vignette verte et que les paysagistes ne sont pas autorisés à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette verte.

4. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

5. L'organe communal compétent est à disposition pour tout renseignement complémentaire (032 315 70 70).

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, l'organe compétent de la commune mixte de Plateau de Diesse peut engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Prêles le 11 mars 2022
Conseil communal

Commune mixte de Plateau de Diesse

RENCONTRE DES AÎNÉS DE LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

Pour ce mois d'avril, un après-midi jeux et raclette est prévu, regroupant tous les aînés de la commune. Celui-ci aura lieu le :

Mercredi 6 avril 2022 à 15 heures
Au Cheval Blanc de Lamboing

Afin de pouvoir organiser cette animation au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire à l'aide du talon d'inscription ci-dessous **jusqu'au mercredi 30 mars 2022 au plus tard.**

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent **l'inscrire sur le bulletin d'inscription.**

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel **au Service bénévole 7 sur 7** (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au no **032 489 10 03**).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant des mois de janvier, février et mars.

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Talon d'inscription – Après-midi jeux et raclette

Nom : .....Prénom : .....

Adresse : .....

Localité : .....

No de tél.: .....

Transport : NON ◯ OUI ◯

A retourner **jusqu'au mercredi 30 mars 2022 au plus tard**
à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles

PROGRAMME DES AÎNÉS 2022

Nous souhaitons la bienvenue aux jeunes retraités de la commune qui souhaiteraient participer à nos rencontres. Il s'agit des hommes nés en 1956 et des femmes nées en 1957.

Que vous soyez habitants de Diesse, de Lamboing ou de Prêles, nous vous rappelons que vous pouvez vous rendre indifféremment aux rencontres que vous souhaitez.

Vous pouvez d'ores et déjà réserver ces dates dans vos agendas. Les détails des rencontres seront publiés ultérieurement, dans le courant du mois de février.

Rencontre : mercredi 06 avril 2022 15h00 – Cheval Blanc à Lamboing
Jubilaires : mercredi 04 mai 2022 16h00 – Battoir à Diesse
Pique-nique : mercredi 22 juin2022 heure et lieu à définir
Sortie officielle : mercredi ou vendredi 21 ou 23 septembre 2022 heure à définir
Loto : mercredi 26 octobre 2022 à 15h00 lieu à définir
Rencontre : mercredi 16 novembre 2022 15h00 – Cheval Blanc à Lamboing
Souper de Noël : mercredi 14 décembre 2022 – Battoir à Diesse

Ce programme vous est communiqué
sous réserve de modifications en cours d'année

Avis de construction

Requérante : Paroisse Réformée de Diesse, Route de Prêles 11, 2517 Diesse.
Auteur du projet : SUNIER MENUISERIE Sàrl, Chemin des Auges 10, 2518 Nods.
Emplacement : parcelle no 2290, au lieu-dit : "Route de Prêles 11", Diesse, commune de Plateau de Diesse.
Projet : remplacement de la chaudière à mazout par une chaudière à pellets dans les locaux techniques existants.
Dimensions : selon plans déposés.
Construction : selon plans déposés.
Zone : UP2.
Recensement arch. : bâtiment digne de protection, objet C, ensemble bâti C, bâtiment protégé par ACE no 8179 du 24.11.1970.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 avril 2022** inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 18 mars 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : M. Eric Götz, Route de Nods 60, 2517 Diesse
Auteur du projet : Goba Tech, En Geneveret 11, 2824 Vicques
Propriétaires fonciers : Mme et M. Maria et Eric Götz, Diesse
Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure, parcelle no 2202, Route de Nods 60, village de Nods
Zone : Agricole

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 18 mars au 17 avril 2022, publication dans la FO du 23 mars 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 18 mars 2022
Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Amelia et Jonathan Rohrer, Le Rafour 14, 2515 Prêles
Auteur du projet : LB Planification Sàrl, Place du Régent 1, 2523 Lignières
Propriétaires fonciers : Mme et M. Amelia et Jonathan Rohrer, Prêles
Projet : Agrandissement d'une fenêtre en porte-fenêtre et installation d'une pompe à chaleur extérieure, parcelle no 2105, Le Rafour 14, 2515 Prêles
Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 18 mars au 17 avril 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 18 mars 2022
Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : M. Enrico Alves, Sur le Souhait 15, 2515 Prêles

Auteur du projet : N. Marti SA, Rue de la Gare 3a, 2520 La Neuveville

Propriétaires fonciers : Mme Catherine Favre Alves et M. Enrico Alves, Prêles

Projet : Remplacement de la chaudière électrique par une pompe à chaleur, parcelle no 2658, Sur le Souhait 15, 2515 Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 18 mars au 17 avril 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 18 mars 2022
Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Erika et Daniel Coinchelin, Mont Sujet 36, 2515 Prêles

Auteurs du projet : N. Marti SA, Rue de la Gare 3a, 2520 La Neuveville pour la pompe à chaleur
M. Daniel Coinchelin, 2515 Prêles pour le couvert à vélos

Propriétaires fonciers : Mme et M. Erika et Daniel Coinchelin, Prêles

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure et construction d'un couvert à vélos, parcelle no 2043, Mont Sujet 36, 2515 Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 18 mars au 17 avril 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 18 mars 2022
Secrétariat communal

TRIAGE FORESTIER MONT-SUJET

En date du 4 mars 2022, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) a approuvé le règlement d'organisation du Syndicat de gestion forestière Mont Sujet. Son entrée en vigueur est ainsi immédiate.

Le Conseil du Triage forestier Mont-Sujet

Le stress vous submerge ?
Un entretien aide.
Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.
Aide par mail: www.143.ch
Tel 143
La Main Tendue

GROUPE ANIMATION DIESSE GAD

ATELIER PLANTES SAUVAGES
Samedi 30 avril 2022 de 9h-12h

But du cours : Lors d'une promenade, cueillette de plantes sauvages avec discussion et explication sur :
- où, quand et comment cueillir ces plantes
- comment les utiliser pour soigner
- comment les consommer.

Pour terminer, dégustation de quelques plantes dans un moment de détente et d'échanges.

Animatrice : Maria-Luisa Wenger

Rendez-vous : devant le collège au centre du village, 2517 Diesse

Matériel : bloc-notes, stylo, assiette, tasse, couverts, boisson

Prix : Frs. 10.- /personne (enfant gratuit) collation prévue à midi.

Assurance : RC privée et accident à charge de chaque participant, le GAD décline toute responsabilité en cas d'accident ou de dégâts.

Inscription : jusqu'au 9 avril 2022 chez Fabienne Gerber 079 284 41 90

Paiement : Groupe Animation Diesse 2517 Diesse
CH34 8005 1000 0025 4770 2
Banque Raiffeisen Pierre Pertuis

Le GAD vous souhaite de passer un agréable moment lors de cet atelier !

Le site internet du GAD (http://gaddiesse.wixsite.com/accueil) et la page Facebook du GAD vous renseigneront en cas de météo incertaine

---

GROUPE D'ANIMATION GAL LAMBOING

Le nouveau comité à le plaisir de vous annoncer la prochaine activité du GAL :

Marché artisanal régional et présentation d'artisans de Lamboing

Date et Horaire : samedi 21 mai 2022 de 10h à 16h

Lieu : Cantine de Lamboing (La Côte)

Programme : stands, animations pour enfants, petite restauration. (le programme définitif et détaillé sera publié courant avril 2022)

Nous nous réjouissons de vous voir nombreuses et nombreux. Au plaisir de vous rencontrer lors de ce premier événement.

Le comité :
Noémie Béguelin Caudoux (Présidente)
Joëlle Berger , Michel Berger, René Bourquin et Sylvain Caudoux

Contact : galamboing@gmail.com

MUNICIPALITE DU PLATEAU DE DIESSE
ELECTIONS CANTONALES DU 27 MARS 2022
CRÉATION D'UN BAROMÈTRE ÉLECTORAL

Chères citoyennes, Chers citoyens,

Comme vous avez pu le voir dans la presse, l'Association Jura bernois.Bienne (Jb.B) lance une action destinée à améliorer la participation des électrices et des électeurs du Jura bernois lors des élections cantonales du 27 mars 2022. Notre région a besoin d'être représentée, tant au Grand Conseil, qu'au Conseil du Jura bernois, de même qu'au Conseil-Exécutif.

La participation d'il y a 4 ans était extrêmement faible dans l'ensemble du Jura bernois.

Pour tenter de mobiliser plus de personnes pour voter, cette association a créé un "baromètre électoral". Concrètement, la population pourra connaître chaque jour la participation du Plateau de Diesse et créer ainsi une saine émulation pour encourager à voter des personnes qui ne l'auraient pas fait.

Pour le Plateau de Diesse, ce baromètre électoral est consultable sur le site Internet communal. Pour cela, il suffit de se rendre sur la page d'accueil (www.leplateaudediesse.ch).

Les élections cantonales sont l'occasion l'élire nos représentantes et nos représentants pour qu'ils défendent nos intérêts. Il faut la saisir.

Nous vous invitons ainsi toutes et tous à aller voter et à encourager les autres électrices et électeurs à en faire de même, au besoin en utilisant ce nouvel outil qu'est le "baromètre électoral".

L'administration communale.

Consultez la Feuille officielle en ligne
www.imprimerieducourrier.ch

14 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Art-Café. Le secrétariat paroissial accueille jusqu'à fin mars quelques tableaux de Chloé-D. Brocard. Accueil café le 29 mars de 9h30 à 11h30 avec le diacre J-M Leresche. L'expo est aussi visible durant les heures d'ouverture du secrétariat.
Vendredi 18 mars
Cultes dans les homes : 10h, Monrepos et 10h45, Montagu
16h30, rencontre du Cycle I à la maison de paroisse.
3e Dimanche de Carême 20 mars
Culte à 10h à la Blanche-Église
John Ebbutt, pasteur
Andreas Scheuner orgue et Willy Siegrist, flûte arménienne
Luc 9, 28-36 : aube, midi et soir
Cantiques : 44-13, 49-12, 49-13
Mardi 22 mars
Recueillement de Carême à 17h à la Blanche-Eglise. Un temps musical et méditatif autour de thème de l'énergie. Venez puiser des forces !
Mercredi 23 mars
10h, salle Schwander, rencontre du groupe de prières et de partage biblique.
14h30, chant à la maison de paroisse
19h, Cours Alpha au centre réformé de Cressier. Il est encore temps de rejoindre une belle équipe de participants pour redécouvrir les richesses de la foi chrétienne !
Jeudi 24 mars
13h30-17h30 : sortie au Musée du Château de Nidau. Collation à la Péniche. Tour du lac en car. Inscriptions au plus vite au secrétariat ou auprès du pasteur Ebbutt.
Samedi 26 mars
Vente de roses équitables dans les rues et soupe de Carême à la maison de paroisse dès 11h.

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service :
Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57, 078 648 57 23, j.ebbutt@macquality.ch
Diacre Jean-Marc Leresche, 079 655 73 09
Pasteure Marie-Laure Krafft-Golay, 032 315 11 53
Secrétariat : Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

Sonntag 20. März
10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Installations-Gottesdienst mit Jérémie Jolo und Miriam Vaucher (Musik), Pfrn. Esther Schweizer und Pfr. Peter von Salis. Die gottesdienstliche Feier setzt Pfr. Peter von Salis ins Amt ein.
Pikettdienst
21. Februar bis 8. Mai: Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)
www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale
La célébration du 20 mars aura lieu à 10h en l'église Notre-Dame de l'Assomption.
Prochaines soupes de carême
Lundi 21 mars, Maison Calvin (Rue de Mâche 154, Bienne)
Mercredi 23 mars, St-Nicolas (Rue Aebi 86, Bienne)
Samedi 26 mars, Maison de Paroisse (Chemin de la Raisse 3, La Neuveville)

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 20 mars
Culte à Diesse animé par les catéchumènes de 9H, 10h, service de voiture. Les adolescents ont beaucoup subi les conséquences de la pandémie, saisissons l'occasion de les entourer.
Dimanche 27 mars
Culte à Diesse, 10h, avec la participation de Christine et Jean Volet, habitants du Plateau. Ils assument des responsabilités à l'Armée du Salut à Neuchâtel. Ils nous feront découvrir les spécificités de leur communauté
Service de voiture
9h35 école à Prêles/ 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse.
Contact
Pasteur: Stéphane Rouèche, stroueche@gmail.com 032 315 27 37 / 079 429 02 80.
Conseil paroissial: Mme Damara Röthlisberger
Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77
www.lac-en-ciel.ch/diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 20 mars
10h culte des familles à Diesse, préparé par les enfants de 9h.
Mardi 22 mars
9h à la cure, lecture biblique et prière.
Dimanche 27 mars
10h culte régional à Diesse.
Mardi 29 mars
9h à la cure, lecture biblique et prière.
Dimanche 3 avril
10h00 à Nods: Au fil du temps: Culte préparé par des laïcs: Présentations de diapositives des enfants de l'école du dimanche faites au château de Neuchâtel en 1988 et des l'année 2000 où figurent plusieurs personnes du village. Apéro à l'issue du culte.
Contacts
M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch
N'hésitez pas à le contacter !
Catéchète professionnelle
Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.
1er et 3ème dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)
2ème dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels. Sans streaming
4ème dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main. (également en streaming)
Si 5ème dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site
www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Ch. des Ecluses 33, rendez-vous chaque samedi à :
9h30 : Partage de la parole (EDS)
10h30 : Culte, louange et prédication

LAC-EN-CIEL
PAROISSES RÉFORMÉES DE LA NEUVEVILLE ET DU PLATEAU

Roses et Soupe solidaires

En ce temps de Carême, les Églises s'associent pour soutenir des projets solidaires. Même si l'actualité nous a rattrapés par le conflit en Ukraine, nous nous engageons aussi auprès des oeuvres d'entraide Action de Carême, EPER-Pain pour le prochain et Etre partenaires. Cette année, la Campagne oecuménique met l'accent sur les énergies renouvelables par le développement de projets durables notamment en Colombie et en Indonésie.
www.voir-et-agir.ch

Samedi 26 mars

Merci de soutenir la vente de roses équitables: des jeunes seront présents le matin dès 9h30 aux abords de la Coop et de la Migros pour vous proposer ces roses au prix de CHF 5.- pièce. Une petite équipe bénévoles préparera aussi une délicieuse Soupe de Carême qui sera servie à la maison de paroisse réformée (Ch. de la Raisse 3) dès 11h. Chacun et chacune y est cordialement invité. A consommer sur place ou à l'emporter. Vous pouvez aussi laisser un don à la Boulangerie des Pavés en faveur du pain du partage.

Nous nous réjouissons de vous accueillir ce samedi 26 mars, dans les rues de La Neuveville ou autour d'une table ! A tout bientôt !

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)
La Neuveville - Plateau de Diesse
Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes
District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour
Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée
Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch
Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique
(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Equipement de La Neuveville
Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville
Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end
Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme
Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville Ouvert d'avril à octobre. Fermé en hiver. Infos et manifestations sous : www.jurabernois.ch
Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 494 53 43

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville
Fermeture annuelle
www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse
Fermeture hivernale.
Visites guidées et locations de salles sur demande.
Renseignements : Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch – info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron
Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Vendredi	18.3	20h00	Boogie-Woogie SHOW
Samedi	19.3	19h00	Boogie-Woogie TOUR
Dimanche	20.3	11h00	Boogie-Woogie BRUNCH
Samedi	2.4	20h30	Ted Beaubrun – Haïti
Samedi	23.4	20h30	Heidi Happy
Vendredi	6.5	20h30	Brigitte Rosset
Samedi	7.5.	20h30	Brigitte Rosset **supplémentaire**

Appel d'urgence

Tél. 117	**Police, appel d'urgence**
Tél. 118	**Feu, appel d'urgence**
Tél. 144	**Ambulances, appel d'urgence**
Tél. 145	**Intoxications, appel d'urgence**
Tél. 147	**Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes**